

DECISION N°DC 12/22

Attribution de la procédure 22.005 relative à l'installation et l'exploitation d'un distributeur de boissons chaudes pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme dématérialisée du SIOM <http://www.e-marchespublics.com/>, le 25 février 2022, annonce 846746, et sur le profil du SIOM <http://siom-vallee-chevreuse.emarchespublics.com>, le 25 février 2022,

Vu l'unique offre remise par la société *Distriplus*, 218 rue des Frères Farman, 78535 BUC Cedex,

Considérant la nécessité de disposer et de faire entretenir une machine de distribution de boissons chaudes dans les locaux administratifs du SIOM,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif à l'installation et l'exploitation d'un distributeur de boissons chaudes pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la société *Distriplus*, 218 rue des Frères Farman, 78535 BUC Cedex,

ARTICLE 2 :

Quatre offres ont été reçues, elles ont été jugées acceptables. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	2	DISTRIPUS
2	4	CARON SERVICE
3	3	CHR DISTRIBUTION
4	1	D8

En conséquence, le marché est attribué à la société **DISTRIPUS**, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Le marché est un accord-cadre mixte. Il est à montant forfaitaire pour les prestations de vérification, et à prix unitaires et à bons de commande, en application de l'article R2362-8 du code de la Commande publique, pour les autres prestations reportées dans le bordereau de prix unitaires (BPU). S'agissant des prestations à bons de commande, les minimum et maximum sont déterminés en montants, comme suit :

- montant minimum annuel : **0 € HT**
- montant maximum annuel : **5 000 € HT**

Le marché est rémunéré par des prix unitaires :

- par un tarif préférentiel agents SIOM et ses invités de 0,28 € HT, soit 0,33 € TTC,
- par un tarif normal (consommations supplémentaires des agents) de 0,36 € HT, soit 0,43 € TTC.

ARTICLE 4 :

L'accord cadre est conclu pour une durée allant de sa date de notification au 31 décembre 2022. Il pourra être reconduit d'année en année de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de la date de notification.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **30 MARS 2022**

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **31 MARS 2022**
Affichée le : **31 MARS 2022**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC12_2022
Date de la décision:	2022-03-31 00:00:00+02
Objet:	Attribution de la procédure 22.005 relative à l'installation et l'exploitation d'un distributeur de boissons chaudes pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20220331-DC12_2022-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20220331-DC12_2022-AU-1-1_0.xml	text/xml	976
<i>nom original:</i>		
dc 12 22.pdf	application/pdf	133013
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20220331-DC12_2022-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	133013

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2022 à 11h04min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 mars 2022 à 11h05min15s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2022 à 11h05min32s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	31 mars 2022 à 11h11min43s	Recu par le MIAT le 2022-03-31

